

PLAN SANTE TRAVAIL

2005-2009

Contexte et analyse

Dr GILLET Dr SANDRET

Forum saint Jacques 1er octobre 2005

**PROLÉGOMÈNES D'UN
NOUVEAU
SYSTÈME DE SANTE AU
TRAVAIL**

UN PEU D'HISTOIRE

➤ La loi « Le Chapelier »

- ✓ Interdiction des corporations
- ✓ La relation du travail est une relation contractuelle pure

UN PEU D'HISTOIRE

➤ LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

- ✓ Dépérissement de la population laborieuse
- ✓ Mouvement philanthropique
- ✓ Recherche d'un travailleur discipliné
- ✓ L'Etat s'introduit dans la relation employeurs / travailleurs
- ✓ Question des accidents du travail

UN PEU D'HISTOIRE

➤ LE COMPROMIS SOCIAL DE 1898

- ✓ Lois de 1898 sur les accidents du travail
- ✓ Création du ministère du travail, 1906
- ✓ Création du code du travail, 1910

UN PEU D'HISTOIRE

➤ Un équilibre est créé

- ⇒ Le cadre général du système de prévention au travail
- ✓ Un employeur et des salariés en CDI avec des représentants DP, CE, CHSCT, syndicats
- ✓ L'Etat édicte les lois s'appuyant sur un corps de contrôle : l'inspection du travail
- ✓ Un système assurantiel
- ✓ Un système de médecine du travail

AUJOURD'HUI REMISE EN
CAUSE DE CET
EQUILIBRE

RETOUR VERS UNE RELATION CONTRACTUELLE PURE

➤ Individualisation et réduction des collectifs de travail introduits par modifications de l'organisation du travail

- ✓ Flexibilité interne / externe
- ✓ polyvalence interim
- ✓ Sous-traitance
- ✓ Evaluation personnalisée
- ✓ Horaire individualisé
- ✓ Etc...

DIRECTIVES EUROPÉENNES

- **Directive cadre européenne du 12 juin 1989 « santé sécurité au travail »**
Évaluation des risques faite par l'employeur sous sa responsabilité

RETOUR DU JURIDIQUE

➤ AFFAIRE DE L'AMIANTE

**Arrêt chambre sociale de cour de cassation
du 28/02/2002 et 11/04/2002**

⇒ passage pour employeur d'une obligation
de moyens à une obligation de résultats
pour la santé et la sécurité des salariés

➤ **Arrêt du conseil d'Etat du 02/03/2004**
responsabilité de l'Etat

NOTION DE « REFONDATION SOCIALE »

- Volonté des partenaires sociaux depuis 1999 engagés dans un processus de négociation autour en particulier de la « santé au travail »
- Accord du 13/09/2000

The background is a dark blue gradient that transitions to a lighter blue at the bottom right. A thin, light blue curved line starts from the left edge and curves downwards towards the center. A semi-transparent blue spotlight effect is centered on the text, creating a brighter area around it.

CE QUI CHANGE

DU COTE DU MINISTERE DU TRAVAIL

- L'Etat dessine uniquement les grands cadres des obligations réglementaires (cf. Décret sur les produits chimiques) et fixe des priorités d'action

DU COTE DU MINISTERE DU TRAVAIL

➤ **Changement de démarche**

Règles ⇒ travail par objectifs dans le cadre de plans pluriannuels

Ex. : Plan santé travail 2005-2009

- ✓ Développement des connaissances
- ✓ Effectivité de contrôle
- ✓ Encourager les entreprises à être acteurs de la santé au travail

DU COTE DES PARTENAIRES SOCIAUX

Les partenaires sociaux sont plus impliqués dans l'élaboration de :

- Accords européens sur travail à domicile et stress
- Accords négociés nationaux
 - ✓ Conventions collectives
 - ✓ Implications des branches (SMR programme de prévention dans le cadre du Comité technique régional)
- Actions de recherche et prévention régionales
 - ✓ ORST

DU COTE DE L'EMPLOYEUR

Employeur évalue les risques dans son entreprise

- ✓ Appui sur ses conseillers (médecin du travail, IPRP, etc...),
- ✓ Avis des représentants des salariés (CHSCT, DP...)
- ✓ Détermination des priorités d'actions de prévention.

DU COTE DE L'EMPLOYEUR

- Cette évaluation est faite au risque de sa responsabilité. Passage d'une obligation de moyens a une obligation de résultats
- Exemple du décret du 23/12/2003 sur les produits chimiques dangereux

DU COTE DU MINISTERE DE LA SANTE

- Le ministère de la santé réinvestit la santé au travail du cote de la santé publique.

DU COTE DU MINISTERE DE LA SANTE

- LOI DE SANTE PUBLIQUE 09/08/2004

Travail est interpellé sur le bruit, les mouvements répétitifs, les CMR, la sécurité routière

- Création du département santé travail à l'Invs pour mise en place de la veille sanitaire et l'alerte

DU COTE DU MINISTERE DE LA SANTE

- Plan cancer (mesure n° 13)
- Plan violence et santé
- Plan canicule
- Plan SRAS
- Plan grippe aviaire, etc...
- Plan santé environnement

Travail est interpellé sur CMR, femmes enceintes, asthme, allergie, information

**QUELLES
REPERCUSSIONS POUR
LES SERVICES DE SANTE
AU TRAVAIL ?**

Evaluation des risques



Changement de l'approche de la prévention
dans leur entreprise par les employeurs

Nouveaux textes concernant les services de
santé au travail



Changement radical de l'approche de la
préservation de la santé des salariés des
entreprises qui adhèrent chez eux

- La loi du 17/01/2002
- Les textes sur la pluridisciplinarité
- L'article R. 241-47 du décret du 28/07/2004
- Le rapport de l'IGAS sur les agréments
- Le plan santé travail



Amène à penser que l'organisation des services de santé au travail devrait fondamentalement changer

Binôme médecin / secrétaire en charge des
entreprises

Moyens fournis par le SST



Ensemble d'acteurs

Médecins du travail, Secrétaires médicales, IPRP, Agents
administratifs, Directeurs

Actions collectives pour répondre au besoin en santé au
travail des entreprises qui adhèrent chez eux, pour
répondre aux demandes de l'Etat vis-à-vis des priorités
en santé au travail (ex : plan cancer), et à l'Invs (veille
sanitaire et l'alerte)

Evaluation des risques professionnels

- Directive cadre CEE du 12 juin 1989 relative à la mise en œuvre des mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et santé des travailleurs.
- Loi du 31 décembre 1991 transposant la directive
⇒ L 230 – 2 code du travail
- Décret n° 2001 – 1016 du 5 novembre 2001
⇒ Obligation du document unique R 230 – 1

Enjeux du PST

- Réduire le nombre d'accidents de travail
- Réduire le nombre de maladies professionnelles
- Faire des emplois de qualité, la norme

Réduction non homogène des risques professionnels

- Travailleurs surexposés
 - ↪ Jeunes de moins de 25 ans
 - salariés précaires
 - nouveaux embauchés
- Entreprises plus vulnérables
 - ↪ PME
- Secteurs d'activité plus dangereux
 - ↪ BTP



Réduction non homogène des risques professionnels

- MP en forte croissance
 - ↩ TMS et cancers



- Certains risques deviennent prépondérants
 - ↩ Accidents routiers

- Augmentation de l'indice de gravité des accidents



Nature des risques en évolution

- Accélération de l'innovation, nouveaux produits
- Augmentation de nouveaux FDR
 - ✓ stress professionnel
 - ✓ violences au travail
 - ✓ addictions
- Pathologies à effet différé (amiante, cancer...)
- Transformation du cursus professionnel

↩ Adaptation du système de prévention

Plan santé travail

➤ 8 objectifs quantifiés

➤ 4 objectifs généraux

↪ 23 actions



Objectifs quantifiés

- ➤ le nombre d'accidents routiers mortels liés au travail
- ➤ le nombre de travailleurs exposés à des contraintes articulaires plus de 20 heures /sem
- ➤ le nombre de travailleurs soumis à un niveau de bruit > 85 dB + de 20 heures / sem
- ➤ les effets sur la santé des travailleurs des expositions aux agents cancérogènes



Objectifs quantifiés

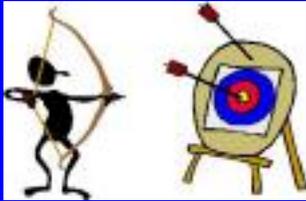
- ↘ les accidents du travail avec IPP
- Améliorer l'effectivité des démarches d'évaluation des risques dans les entreprises
- Renforcer la coordination des différents acteurs de la prévention en matière d'information dans les entreprises
- ↘ le nombre de TMS déclarés

Plan santé travail

➤ 8 objectifs quantifiés

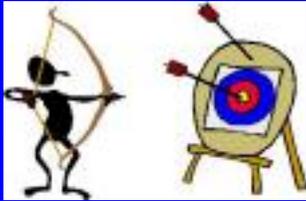
➤ 4 objectifs généraux

↪ 23 actions



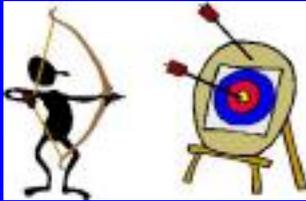
Objectif 1 : Développer les connaissances des dangers, des risques et des expositions en milieu professionnel

- ➊ Introduire la santé au travail dans le dispositif de sécurité sanitaire
- ➋ Structurer et développer la recherche publique en santé et sécurité au travail
- ➌ Organiser l'accès à la connaissance
- ➍ Développer et coordonner les appels à projets de recherche en santé au travail
- ➎ Développer la formation, en matière de santé au travail, des professionnels de santé



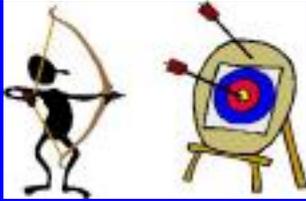
Objectif 2 : Renforcer l'effectivité du contrôle

- ① Créer des cellules pluridisciplinaires
- ② Adapter les ressources du contrôle aux dominantes territoriales
- ③ Développer la connaissance des territoires et renforcer le système de contrôle
- ④ Renforcer la formation des corps de contrôle en santé et sécurité au travail



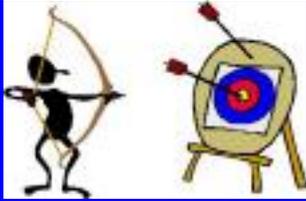
Objectif 3 : Refonder les instances de concertation du pilotage de la santé au travail

- ❶ Structurer la coopération interministérielle sur la prévention des risques professionnels
- ❷ Réformer le Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Professionnels
- ❸ Créer des instances régionales de concertation
- ❹ Améliorer et harmoniser la réglementation



Objectif 4 : Encourager les entreprises à être acteur de la santé au travail

- ① Moderniser et conforter l'action de prévention des SST
- ② Mobiliser les SST pour mieux prévenir les risques psychosociaux
- ③ Repenser l'aptitude et le maintien dans l'emploi
- ④ Refaire de la tarification des AT/MP une incitation à la prévention
- ⑤ Encourager le développement de la recherche appliquée en entreprise



Objectif 4 : Encourager les entreprises à être acteur de la santé au travail

- ⑥ Aider les entreprises dans leur démarche d'évaluation a priori des risques
- ⑦ Promouvoir le rôle des CHSCT dans tous les établissements
- ⑧ Développer la prévention des accidents routiers au travail
- ⑨ Promouvoir le principe de substitution des substances chimiques les plus dangereuses (CMR)
- ⑩ Développer, dans les écoles et par la formation continue, la sensibilisation des ingénieurs et des techniciens aux questions de santé au travail

Objectif 1 Fiche 1

- Défaut actuel du dispositif d'évaluation scientifique des risques
- Défaut du dispositif d'expertise publique :
 - ✓ L'expertise doit éclairer la décision publique
 - ✓ La veille scientifique
 - ✓ La surveillance et alerte sanitaire
 - ✓ L'étude et l'évaluation des moyens de prévention

↪ Rôle d'une agence :

Séparation entre

[évaluation des risques : experts
	gestion des risques : autorités publiques

↪ Création d'un pôle d'évaluation des risques :

agences en charge de l'évaluation des risques en
santé au travail,
santé-environnement,
sécurité alimentaire

Objectif 1 Fiche 2

- Actions communes champ santé-travail et santé-environnement (formations des chercheurs, programme scientifique...)
- Création de pôles scientifiques pluridisciplinaires
- Création d'une commission spécialisée « études et recherches » au sein du CSPRP

4 pôles scientifiques pluridisciplinaires :

- ✓ Risques industriels et risques professionnels
- ✓ Organisation du travail et santé
- ✓ Santé et itinéraires professionnels, environnement de travail et santé
- ✓ Transformations industrielles et santé-travail

Objectif 1 Fiche 3

- Mettre en commun un outil de centralisation et analyse statistique des AT/MP
- Améliorer l'appareil statistique de la branche AT/MP
- Améliorer la connaissance des risques professionnels :
 - ✓ SUMER 2002-2003, renouvellement 2008-2009
- Organiser la restitution des savoirs acquis
- Faciliter l'accès aux connaissances scientifiques
 - ✓ AFSSE : site portail sur internet
- Sensibiliser l'ensemble de la population sur les risques professionnels et les actions de prévention
 - ✓ Campagne nationale d'information

- Constat : il existe des lacunes dans
 - ✓ Relations entre cancer et environnement et risques des perturbateurs endocriniens
 - ✓ Effets de l'organisation et des conditions de travail sur la santé
 - ✓ Troubles de nature psychosociale liés au travail

- ↪ Coordination des appels à projet par l'agence
Utilisation du Conseil Scientifique National

- Insuffisance de sensibilisation des professions de santé à l'importance des risques pour la santé de certaines situations de travail



Action sur la formation de ces professionnels de santé

- ✓ Au niveau des généralistes et spécialistes
- ✓ Au niveau des médecins du travail:
 - Renforcement au niveau de 2 actions : corrective en milieu de travail et alerte-veille sanitaire

Objectif 2 Fiche 1

- Cellules régionales pluridisciplinaires au sein des DRTEFP
 - ✓ Ingénieurs de prévention
 - ✓ Médecins inspecteurs
 - ✓ Directeurs adjoints au travail

- But : assurer un appui scientifique, technique et méthodologique aux agents de contrôle de l'inspection du travail

- Causes :
 - ✓ Complexité accrue des situations de travail
 - ✓ Évolutions réglementaires

Objectif 2 Fiche 2

➤ Renforcement de la technicité du corps de contrôle

↪ Affectation des inspecteurs du travail spécialisés en priorité dans les sections d'inspections identifiées comme concentrant des entreprises à risque.

↪ Réseau de proximité en personnes-ressources pour les autres agents de contrôle.

Objectif 2 Fiche 3

- Renforcement et meilleure efficacité des activités de contrôle de l'inspection du travail
- ↪ Démarche de diagnostic-plan d'action territorial
 - ✓ Plans d'action locaux
- ↪ SITERE
 - Systeme d'information national du ministère chargé du travail

Formations des agents de contrôle :

- Formation initiale
 - ✓ Renforcer la formation initiale de tous les inspecteurs et contrôleurs sur le champ santé-sécurité
 - ✓ Mettre en place un parcours de formation adapté au recrutement diversifié des nouveaux agents de contrôle
- Formation continue
 - ✓ À renforcer dans le champ santé-travail

Appui scientifique et technique aux agents de contrôle

- Connaissances théoriques et pratiques aux MIR et ingénieurs de prévention
- Formation des MIR à l'approche épidémiologique et participation au réseau de veille sanitaire

Objectif 3 Fiche 1

- Développer les rapprochements pour mutualiser les informations et mettre en commun les compétences, la prévention
 - Assurer une grande réactivité
 - Créer une synergie entre les différents ministères
 - Créer en 2008 une politique globale sur la prévention des risques professionnels
- ↪ Création de plans (cancer, sécurité routière...)
 - ↪ Commission interministérielle d'orientations stratégiques de la protection contre les risques professionnels, placée sous l'égide du 1er ministre

Objectif 3 Fiche 2

➤ Objectif : Créer un lieu de concertation sociale associant l'Etat, les partenaires sociaux au sein d'une instance tripartite afin de coordonner les actions des différents acteurs de la prévention.

↩ Modification des missions et des contours de l'actuel CSPRP.

Objectif 3 Fiche 3

- Relais du CSPRP au niveau régional par une instance de dialogue et d'échange.
- ORST : rôle de coordination des instances paritaires régionales
- Suppression de la commission régionale de médecine du travail et des comités régionaux de coordination (DRTEFP/CRAM)
- Création du comité régional de prévention des risques professionnels

Objectifs :

- Harmonisation des différents codes comportant des dispositions afférentes à la prévention des risques professionnelles
- Simplification de la réglementation technique en tenant compte de la spécificité de certains régimes (fonction publique...)

Objectif 4 Fiche 1

- Accompagner la mise en application de la réforme des SST
 - ✓ Mise en place de SST pluridisciplinaires
 - ✓ Réforme de la médecine du travail
- Développer par contrat des expérimentations et des pratiques innovantes en santé et sécurité au travail
 - ✓ Entre SST, DRTEFP, instances régionales de coordination
- Engager une concertation sur l'évolution du financement des SSTI (mutualisation?)

Objectif 4 Fiche 2

- Garantir l'intégrité physique et mentale du salarié
- Les facteurs psychosociaux arrivent en tête des risques professionnels auxquels les actifs s'estiment les plus exposés
 - ✓ Conséquences sanitaires
 - ✓ Conséquences économiques

Objectif 4 Fiche 3

- Objectif : clarifier les questions de l'aptitude et de l'inaptitude médicales au poste de travail ou à l'emploi.

Groupe de réflexion pluridisciplinaire présidé par un membre du Conseil d'Etat :

- ✓ État des lieux en France
- ✓ Comparaison avec les pratiques d'autres pays
- ✓ Propositions d'évolution du dispositif existant

- Redonner à la tarification tout son rôle en matière de prévention.
- Moduler les cotisations AT/MP versées par les employeurs, en fonction des risques que présente l'activité de l'entreprise pour la santé et sécurité des salariés.

Objectif 4 Fiche 5

- Encourager l'investissement et la recherche appliquée notamment pour favoriser la conception de procédés plus protecteurs et la mise sur le marché de machines et d'équipement de travail ayant des niveaux d'émissions de substances nocives et de nuisances, les plus faibles possibles.
 - ✓ Partenariat entre ministères du travail et de la recherche
 - ✓ Crédit d'impôt pour les entreprises
 - ✓ Analyse des retours d'expérience
 - ✓ Prix du ministère du travail : meilleur projet d'innovation en santé et sécurité au travail.

Objectif 4 Fiche 6

- Engager une démarche concertée avec les organismes et branches professionnelles. Elaboration d'outils pour les PME pour faciliter l'évaluation des risques
- Renforcer l'effectivité de la démarche de prévention des risques en entreprise
- Enquête auprès des entreprises afin d'apprécier la connaissance du dispositif d'évaluation à priori des risques
- Analyser les retours d'expérience sur les conditions d'application de l'évaluation des risques dans les secteurs sensibles.

- Développer une culture de prévention

↩ Rôle du CHSCT

- Accompagner les partenaires sociaux dans une démarche de réflexion sur représentation du personnel en matière de santé au travail dans les entreprises < 50 salariés
- Organiser des forums annuels en régions
- Promouvoir auprès des salariés le rôle du CHSCT: campagne nationale de sensibilisation

Objectif 4 Fiche 8

Accidents routiers survenant au travail : 1ère cause d'accidents mortels du travail pour les salariés

- Renforcer la communication auprès des entreprises
- Démultiplier les « formations post-permis »
- Impliquer les SST
- Améliorer l'équipement des véhicules utilitaires légers
- Approfondir les études sur l'activité de conduite comme activité de travail
- Généraliser les mesures sur la base des accords de branche et d'entreprise
- Mobiliser les services déconcentrés du ministère en charge du travail
- Insérer la prévention des AT routiers dans le champ d'action des IPRP
- Coordonner les actions de l'Etat et de la branche AT/MP

Objectif 4 Fiche 9

- Sensibiliser les entreprises sur l'obligation de substitution par la diffusion d'outils d'information
 - Confier à l'Agence chargée de la santé au travail une étude sur l'obligation de substitution
 - ✓ Éthers de glycol
 - ✓ Fibres céramiques réfractaires
 - Elaboration d'outils pédagogiques à destination des entreprises
- ↪ 2007 : système d'enregistrement et d'évaluation des substances chimiques (REACH)

Sensibiliser les ingénieurs et techniciens aux questions et enjeux de la santé au travail

- Connaissance des risques sur les lieux de travail et de leurs effets sur la santé
- Sensibilisation aux principes et aux actions possibles de prévention des risques professionnels, dès la conception des produits ou la mise en œuvre des processus de production.